

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention de la poursuite de l'instruction pendant la procédure renforcée d'information et de concertation est ambiguë.